

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.07.27_02**

Le vingt-sept juillet deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET - André CARRABIN - Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Thierry BINET (pouvoir à Annette BELLANGER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Lina BLANC.) – CHATELIER Florence (pouvoir Natacha BLANC-GONNET) - MATHE Valérie- POINTET Maryline- MARGUERIE Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 20/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200727-20200727_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

OBJET : APPROBATION DU PROJET « DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES PREFABRIQUES STADE & SABLE » : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AU TITRE DE LA REQUALIFICATION DE FRICHES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune possède deux préfabriqués : le premier situé près du stade de football et le second près d'un bâtiment communal proche de la base de loisirs.

La présence d'amiante a été constatée sur les deux sites et des Diagnostiques Technique Amiante ont été réalisés.

Ces préfabriqués sont actuellement à l'abandon : vitres cassées, présence de rouille...

Par mesure de sécurité et pour garantir la propreté publique, il est nécessaire d'effectuer des travaux de désamiantage et de démolition des deux préfabriqués.

Un déplacement du coffret électrique de l'éclairage du stade de football est également nécessaire puisque celui-ci est situé dans le préfabriqué du Stade. Avant d'effectuer les travaux, il conviendra de couper toute énergie.

Il convient donc de programmer les travaux suivants :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Désamiantage & Démolition Bungalow STADE	25 050.00 €	Subvention Conseil Régional – Bourgs Centres	60 % sur la base de 75 364.94 € HT	45 218.96 €
Désamiantage & Démolition Bungalow SABLA	34 680.00 €			
Déplacement coffret électrique	15 634.94 €			
TOTAL HT	75 364.94 €			
TVA	15 072.99 €	TOTAL subventions attendues		45 218.96 €
		Autofinancement de la Commune dont TVA		45 218.97 €
TOTAL TTC	90 437.93 €	TOTAL TTC		90 437.93 €

Oùï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet « Désamiantage et démolition des préfabriqués STADE & SABLA ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **90 437.93 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Régional au titre de la « requalification des friches » et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional une subvention de **45 218.96 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** les dérogations pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le

A GRIGNON, le 27 Juillet 2020

Le Maire,
 François RIEU.

